



Cinélys

Le festival du court-métrage fait son grand retour

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Dépôt de films

Article 1 – Objet du festival

Le **Festival Cinélys** a pour vocation de valoriser la création cinématographique au format court. Il s'adresse aux jeunes créateur·rices évoluant dans différents contextes de production : indépendant, étudiant ou secondaire. Le festival se tiendra le **samedi 24 mai 2025** au **cinéma Pathé de Dammarie-les-Lys**.

Article 2 – Catégories et conditions d'éligibilité

Le court indépendant

- Film réalisé **sans structure de production professionnelle ou scolaire**.
- Budget de production **inférieur ou égal à 3000 €**.
- Durée maximale : **10 minutes**, générique inclus.
- **5 films** sélectionnés.

Le court étudiant

- Le ou la réalisatrice doit être **inscrit·e dans une école audiovisuelle** au moment de la réalisation du film.
- Durée maximale : **15 minutes**, générique inclus.
- **5 films** sélectionnés.

Le court jeune

- Le ou la réalisatrice doit être **né·e en 2007 ou après** (moins de 18 ans au moment du festival).
- Durée maximale : **10 minutes**, générique inclus.
- **3 films** sélectionnés.

Conditions communes à toutes les catégories :

- Le film doit avoir été **réalisé entre le 1er janvier 2022 et le 1er mai 2025**.

- Tous les genres sont acceptés : fiction, animation, expérimental, documentaire, etc.

Article 3 – Dépôt des candidatures

- La **participation est gratuite**.
- Les candidatures se font via un **formulaire d'inscription en ligne** (lien communiqué via la page Facebook officielle).
- Le dossier de candidature doit contenir :
 - Un **lien de visionnage** en ligne (YouTube, Vimeo, etc.).
 - Une **fiche technique** du film (titre, durée, synopsis, équipe, catégorie).
 - Un **justificatif d'éligibilité** selon la catégorie (carte étudiante, pièce d'identité, attestation, etc.).

 **Date limite de dépôt : 30 avril 2025 à 23h59.**

Article 4 – Sélection et projections

- Un comité de sélection visionnera l'ensemble des films reçus.
- Les réalisateur·rices des films sélectionnés seront contacté·es **au plus tard le 10 mai 2025**.
- Les films sélectionnés seront projetés en public lors du festival, le **24 mai 2025 au cinéma Pathé de Dammarie-les-Lys**.

Article 5 – Prix et distinctions

Des **prix seront remis** dans chaque catégorie :

Le court indépendant & le court étudiant :

- **Prix du Jury – 1er prix**
- **Prix du Jury – 2e prix**
- **Prix du Public**

Le court jeune :

- **Prix du Jury**
- **Prix du Public**

Les prix seront décernés à l'issue des projections par un **jury de professionnel·les** de l'image, du son et de la culture.

Le **Prix du Public** sera attribué sur la base des votes des spectateurs présents.

Article 6 – Engagements des participant·es

- Le ou la participant·e certifie être **titulaire de l'ensemble des droits** afférents à son film (images, musiques, droits à l'image, etc.).
- En soumettant un film, il ou elle autorise l'organisation à :
 - **Diffuser le film pendant le festival**, dans le cadre des projections publiques.
 - **Utiliser des extraits, images fixes ou éléments du film** à des fins de promotion du festival (site web, réseaux sociaux, bande-annonce, etc.).

Aucune contrepartie financière ne sera versée au titre de ces utilisations.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de l'inscription sont destinées exclusivement à l'organisation du festival.

Elles ne seront ni transmises, ni vendues à des tiers.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au **Festival Cinélys** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier tout ou partie du festival en cas de nécessité ou de force majeure.